

_____ Plaignant

**ORDONNANCE SUR LES QUESTIONS
FAMILIALES AVANT PROCÈS**

Partie P. 16A(b) M.R. Civ.

c.

_____ Partie défenderesse

1. **PARTIES : Avocat de : Plaignant :** _____ **Partie défenderesse :** _____ **Tuteur à l'instance :** _____
2. **TYPE D'AUDIENCE :** Divorce Procédure relative aux droits des parents Filiation
 Requête en modification Motion exécutoire/en outrage Autre _____
3. **QUESTIONS :** Droits des parents Biens immobiliers Exécution
 Résidence principale Biens personnels Honoraires d'avocat
 Droit de contact Pension/Retraite Dettes
 Pension alimentaire Prestation compensatoire Homologation : _____
 Autre : _____
4. **MÉDIATION À LAQUELLE VOUS AVEZ PRIS PART :** Oui. Non, j'y participerai le : _____
5. **Tuteur à l'instance : Demandée :** Non. Oui, et la demande a été Rejetée. Acceptée, voir l'ordre de nomination ci-joint.
 Le Rapport du tuteur à l'instance sera déposé le : _____
6. **L'ENQUÊTE PRÉALABLE** devra être terminée d'ici le (date) _____
7. **TÉMOINS ET PIÈCES :**
Estimation du nombre de témoins : Plaignant _____ Partie défenderesse _____
 La liste des témoins et des pièces devra être déposée et échangée 10 jours avant le début du procès
 Les témoins experts seront désignés par : _____
 Les Rapports seront échangés par : _____
 Les informations de la partie P. 26 M.R. Civ. seront échangées par : _____
 Le Tribunal exige que le Rapport écrit de _____ soit considéré en lieu de témoignage direct de cette ou ces personnes. De telles personnes doivent être disponibles pour contre-interrogatoire et interrogatoire par le Tribunal.
8. **AUTRE :** _____
9. **PROCÈS :** Durée _____ ; Prêt le _____ ; Sera enregistré : Oui Non
 Aux fins de l'interrogatoire direct et du contre-interrogatoire pendant le procès, le Plaignant est limité à une durée de _____ heure(s) et la Partie défenderesse est limitée à une durée de _____ heure(s).
Date de la Conférence obligatoire de règlement : _____
Mise au rôle du dossier prévu le : _____
Procès fixé au (mois) _____ **audiences consécutives**

Les objections à la présente ordonnance doivent être déposées dans un délai de 10 jours ou seront réputées abandonnées.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : Vous avez le droit de comparaître et d'être entendu(e) lors de tous les événements du tribunal (procès, audience, conférence, médiation). Si vous ne vous présentez pas à l'un ou à tous les événements du tribunal sans une raison valide, des mesures peuvent être prises dans votre cas, même si vous n'êtes pas présent(e). Cela signifie que le Tribunal peut, en votre absence, placer une ordonnance provisoire/temporaire OU organiser une audience définitive et rendre une ordonnance définitive ou un jugement final au sujet d'une ou de toutes les questions de votre cas, notamment la paternité ou la filiation, les droits et responsabilités des parents pour les enfants (garde, résidence, droit de contact, droit de visite, etc.), la pension alimentaire, la prestation compensatoire, les honoraires d'avocat et le partage des biens maritaux et non maritaux (dettes, biens immobiliers, véhicules, régimes de retraite et comptes de retraite, etc.). Le Tribunal a aussi l'option de rejeter toute plaidoirie que

vous avez déposée si vous n'êtes pas présent(e). Il est de votre responsabilité de vous assurer que le tribunal connaît votre adresse correcte. Toute modification de votre adresse doit être signalée par écrit et remise au bureau du clerc du tribunal par courrier postal ou en mains propres.

La présente Ordonnance sera mise au rôle par référence conformément à la partie P.79 M.R. Civ.

Date

Juge/magistrat aux affaires familiales

Copies de cette Ordonnance : fournies aux parties en mains propres (Plaignant/Partie défenderesse/Tuteur à l'instance/DHHS)

envoyées par courrier par le clerc (Plaignant/Partie défenderesse/Tuteur à l'instance/DHHS)

UNIQUEMENT
À TITRE INDICATIF